

Note de service N° 2



A

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs

Les évènements récents m'amènent à vous préciser ces quelques principes au regard des points sensibles observés. Il vous appartient, quel que soit le risque encouru, de veiller à mettre en sécurité les élèves et l'équipe pédagogique et éducative. Toutes les mesures d'urgence s'imposent et sont à respecter ainsi que les consignes de sécurité applicables dans les écoles primaires. En cas d'intrusion, vous devez impérativement :

1. Appeler le 17
2. Informer l'IEN de la circonscription et les services municipaux qui gèrent ensemble la situation. A charge pour l'IEN d'informer le Rectorat.

Notamment, en ce qui concerne le PPMS :

- ⇒ « ... Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion. »
- ⇒ « ... Le PPMS « attentat-intrusion » définit les comportements à adopter, que l'école soit la cible directe d'un attentat terroriste (ou de toute autre action menaçant délibérément l'intégrité physique des élèves et des personnels) ou qu'elle soit indirectement concernée par des actes de même nature se déroulant à proximité. Il est systématiquement présenté devant le conseil d'école.
- ⇒ Sa rédaction suppose entre autres que les attaques externes et internes aient été envisagées, en lien avec les interlocuteurs départementaux et académiques compétents en matière de sécurité, ainsi qu'avec les collectivités territoriales, pour « identifier les accès possibles des agresseurs, leurs cheminements, leurs moyens d'action possibles » et pour en déduire les vulnérabilités de l'école, ainsi que les règles de conduite à adopter en cas d'attaque se déroulant dans l'enceinte de l'établissement ou aux abords immédiats. »

Je réaffirme mon soutien aux équipes et mets à votre disposition ces ressources, souhaitant accompagner au mieux les directeurs ou les directrices d'école dans la mise en œuvre de ces actions, ainsi que l'ensemble des membres de la communauté scolaire.

[1. Guide pour mettre à jour le PPMS attentat-intrusion](#)

[\(pdf - 335.36 Ko\)](#)

[2. Fiche pratique : organiser un exercice attentat-intrusion](#)

[\(pdf - 175.82 Ko\)](#)

[3. Fiche pratique : l'alarme attentat-intrusion en 8 points](#)

[\(pdf - 176.29 Ko\)](#)

[4. Fiche pratique : Aide au diagnostic de mise en sûreté de l'école ou de l'établissement scolaire](#)

[\(pdf - 333.22 Ko\)](#)

Je sais pouvoir compter sur votre réactivité et l'implication de chacun dans le respect de ces règles de sécurité.

L'inspectrice de la circonscription
Mireille JACQUES